

Monsieur le Député,

J'ai l'honneur de m'adresser à vous afin d'attirer votre attention sur la condition des personnes âgées dépendantes, et plus particulièrement de celles qui résident dans des services de long séjour au sein de l'hôpital public.

Confrontée à ce problème depuis deux ans et demi après l'entrée de ma maman dans ce type de service, j'ai constaté pendant des mois un certain nombre de carences. En janvier 2008, j'ai effectué une démarche citoyenne par courrier auprès d'élus du département de l'Hérault, soutenue par 41 familles qui partageaient mon sentiment, mon indignation et parfois même ma colère concernant la façon dont sont traitées nos personnes âgées en France. Il y eut ensuite une telle demande autour de moi, une telle attente, que j'ai décidé de créer une association, et SOS Personnes Agées a vu le jour en avril 2008. Destinée à agir au plan national, l'Association compte aujourd'hui près d'une centaine d'adhérents, et ne cesse de croître chaque jour.

Le constat qui est fait ici est le reflet de la réalité quotidienne sur le territoire national : manque permanent de personnel soignant, les absences pour maladie ou maternité n'étant pas remplacées. Ceci engendre une désorganisation des services dont les premières victimes sont les patients qui trop souvent ne sont pas levés, sont lavés sommairement, n'ont pas l'attention que nécessite leur état, et pour ceux qui sont contraints à un alitement permanent un abandon encore plus grand. Là commence la maltraitance. Accepteriez-vous que vos proches, ou vous-même, soient ainsi traités ?

Les secondes victimes sont les personnels qui face à une surcharge de travail se fatiguent davantage, tant physiquement que moralement, situation qui entraîne d'autres arrêts de travail, et à la longue génère une démotivation et une désaffection de ces services de soins, alors même que beaucoup d'infirmières et aides-soignantes ont fait le choix de travailler en gériatrie. Il serait sûrement souhaitable de revoir la façon d'établir le quota de personnel par établissement, quota qui n'est plus adapté aux réalités actuelles : les personnes aujourd'hui en long séjour sont plus âgées et donc plus dépendantes que celles présentes dans ces mêmes services il y a trente ans en arrière.

Il existe aussi une vraie carence concernant des soins indispensables : dentiste, podologue, kinésithérapeute, etc.

La kinésithérapie, essentielle si elle est pratiquée quotidiennement pour conserver ou développer une part d'autonomie qui soulage indéniablement le personnel soignant, et permet à la personne âgée de préserver sa dignité ; indispensable aussi à ceux définitivement alités afin d'éviter les conséquences liées à un alitement permanent. Comment de tels soins, d'une nécessité absolue, peuvent-ils être prodigués quand on voit, par exemple, un établissement de 116 résidents n'avoir qu'un seul kinésithérapeute ?...

C'est une vraie volonté politique de santé publique envers les personnes âgées dépendantes qu'il est urgent de développer, et afin de sensibiliser chaque citoyen il faut décréter qu'il s'agit d'une grande cause nationale. Lorsqu'un pays se désintéresse du sort de ses aînés qui n'ont plus les moyens de se faire entendre, c'est qu'il a perdu tout sens des valeurs de respect et d'humanité.

Par rapport à de nombreux pays européens, la France a un retard considérable tant au niveau des structures d'accueil dont on manque cruellement, que de la formation des soignants (qui doivent être formés spécifiquement), que du quota du personnel par établissement.

Quelques chiffres... Le taux d'encadrement dans nos maisons de retraite est de 4 à 5 salariés (soignants, administratifs, entretien) pour 10 résidents, contre 10 à 12 salariés pour 10 résidents vivant en Suisse, au Danemark ou en Suède, et 8 à 10 salariés pour 10 résidents en Allemagne, en Autriche ou aux Pays-Bas.

Notre taux de soignants (médecins, infirmières, aides-soignantes) est de 0,4 par résident alors que les taux d'encadrement européens sont de 1 encadrant pour 1 résident, voire pour 1,2 résidents : soit deux fois plus qu'en France, pays des Droits de l'Homme...

**Il est d'autant plus urgent d'agir sans attendre car en constatant la situation dramatique actuelle, on peut faire une projection sur l'avenir proche et réaliser que le pire est devant nous. Les naissances d'après-guerre appelées le « baby-boom » nous font connaître aujourd'hui le « papy-boom » et l'arrivée massive de retraités, ceux-ci mêmes qui d'ici vingt ans risquent d'affluer en masse dans les services de long séjour...**

**Vous êtes élu et votre position vous permet bien évidemment d'avoir une écoute attentive dans les instances dirigeantes de notre pays. Aussi, nous vous demandons, au nom de toutes les familles qui refusent de se résigner face à la souffrance de leurs parents, de bien vouloir intervenir afin que nos voix soient entendues, mais aussi de vous engager à nos côtés pour une cause juste.**

**Nos personnes âgées dépendantes ont le droit de passer le reste de leur vie dans des conditions humaines, dans le respect et la dignité, à l'image des souhaits que vous ne manquez pas d'avoir pour vos proches et vous-même, et dans des structures adaptées à leur situation que ce soit en termes de soins, d'hygiène, mais aussi de loisirs adaptés à chacun, de véritables lieux de vie et non pas des mouroirs.**

**Une telle action nécessite sans doute des moyens financiers, mais pas exclusivement. Il faut prendre en charge ces patients de manière différente : l'Humanitude, Méthodologie de soins, inventée et développée par Yves GINESTE et Rosette MARESCOTTI depuis 26 ans, basée sur le regard, la parole, le toucher, nécessite l'apprentissage de 150 gestes techniques. Cette méthode c'est le bien-être et le respect des patients : diminution significative des psychotropes, réduction nette voire disparition des troubles du comportement et donc une meilleure participation aux activités. Pour les soignants une revalorisation de leur travail ayant pour conséquence beaucoup moins d'absentéisme, une diminution des accidents du travail, des équipes stables et motivées.**

**Cette approche, qui fait ses preuves avec succès, doit être l'objectif de tous les hôpitaux publics afin de donner l'exemple d'un vrai changement qui honorera notre pays.**

**Nous sommes dans l'attente de votre réponse et dans l'espoir de votre engagement déterminé.**

**Avec nos remerciements pour votre bienveillante attention, veuillez agréer, Monsieur le Député, l'expression de nos sentiments respectueux.**

**La Présidente,**

**Gisèle DEBRIELLE**

**Le 1<sup>er</sup> décembre 2008**